

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°27 du : 7 octobre 2020

Délibération n°: 2020.017

Page 1 sur 2

Objet : Représentation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras au sein du GAL Pays du grand briançonnais ; du Conseil de Développement ; du Parc Naturel Régional du Queyras et du SICTIAM

Par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2020, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle** d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras se sont assemblés en la mairie de Vallouise-Pelvoux le 07 octobre 2020 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle** d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants		
Communauté de communes	du Briançonnais - 5 / !	5 Voix		
Arnaud MURGIA	Excusé	Éric PEYTHIEU	Absent	
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	Absent	
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	Présent	
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	Présent	
Jean-Marie REY	Excusé	Marine MICHEL	Présente	
Communauté de communes	du Guillestrois Queyra	s - 3 / 4 voix		
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	Présent	
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	Absent	
Mathieu ANTOINE	Excusé	Maxime BERARD	Excusé	
Hervé WADIER	Excusé	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente	
Communauté de communes	du Pays des Écrins – 1	/ 2 voix		
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Absent	Marie BAILLARD	Absente	
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	Absent	

Vυ

La demande des partenaires de désigner des représentants du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras en leur instance.

CONSIDERANT

Que le Président ne peut seul assumer le suivi de toutes les missions et représentations du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras se doit d'être représenté dans les instances des différents partenaires.





DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°27 du : 7 octobre 2020

Délibération n°: 2020.017

Page 2 sur 2

Objet : Représentation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras au sein du GAL Pays du grand briançonnais ; du Conseil de Développement ; du Parc Naturel Régional du Queyras et du SICTIAM

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR:

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		9	Nombres de membres représentés		0
Nombre de suffrages exprimés			9		
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Désigne les élus suivants :

GAL Pays du Grand Briançonnais (LEADER):

Titulaire: Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS / Suppléant: Monsieur Pierre LEROY;

Conseil de développement :

Titulaire: Madame Alice PRUD'HOMME / Suppléant: Monsieur Pierre LEROY;

Parc Naturel Régional du Queyras :

Titulaire: Monsieur Pierre LEROY / Suppléante: Madame Émilie DESMOULINS;

SICTIAM:

Titulaire: Monsieur Michel MOURONT / Suppléant: Monsieur Dominique MOULIN.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.





